OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE HAMOIS

RAPPORT ANNUEL 2025

Commune HAMOIS

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
			Rue	N°	Code postal	Localité																											
91059-1-01	1	Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière				Hamois	€ 1.074.914,87	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue								19-12-2016		8-08-2017	4-10-2018				2026	2023 : 2024: Marquage coloré aux abords des écoles de Hamois, Schaltin et Achet (Coût: 11.937,37€)/ Analyses de vitesse systématiques/ Déploiements de radars préventifs (Coût : 21.728,57 €); 2025 : PIC/PIMACI : aménagement de trottoirs sur la chaussée de Marche à Emptinne (745.472,77 € pour les travaux et 25.287,92 € pour l'auteur de projet), rue Trou Maroit (917.211,49 € pour les travaux et 27.761,63 € pour l'auteur de projet), rue d'Emptinne, Rue Sainte-Barbe (163.063,23 € pour les travaux et 7.404,96 € pour l'auteur de projet) et Rue de Miécret (937.577,82 € pour les travaux et 36.421,65 € pour l'auteur de projet)
91059-1-02	2	Prise en considération des problématiques du vieillissement des aînés par la mise en place de services adaptés				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Volonté d'envisager le création d'un espace communautaire pour les aînés à l'OCC dans le cadre de la rénovation du bâtiment/ Extension du PCS aux aînés; 2025 :
91059-1-03	3	Création de places d'accueil pour la petite enfance (locaux pour co-accueillantes conventionnées)				Hamois	€ 157.391,32	0	€ -	UREBA	€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Création en interne d'un espace de co-accueil dans les écoles de Natoye (Coût: 12.838,34 €) et Mohiville (Coût : 8.11,50 €); 2025 : Extension de la crèche "Les P'tits Loups" à EMPTINNE (montant Auteur de projet = 42.229 € travaux = 399.955,67 €. Subside UREBA octroyé = 35.493 €)
91059-1-04	4	Amélioration de la qualité des eaux				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : ; 2025 :
91059-1-05	5	Réflexion globale sur la mobilité via l'élaboration d'un outil cartographique à usage communal				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours																2023 : 2024 : Formation d'un conseiller en mobilité interne/ Réalisation d'un cadastre des voiries communales en vue de leur hiérarchisation; 2025 : Attribution de travaux d'égouttage PIC/PIMACI rue Trou Maroit, Rue de Miecret et Chaussée de Marche
91059-1-06	6	Mise en œuvre d'une politique communale de l'environnement et de l'énergie				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 24-03-00 08:00:00; • Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles en 2017 (Coût: 61.130,20 €) • Réponse à l'appel à projets « BiodiverCité » en juin 2021 pour la création d'une mare à Hubinne en 2023 (Coût: 6.230,58 €) • Subside UREBA exceptionnel 2021 – Rénovation énergétique de l'école de Hamois (voir point 15) • Subside UREBA exceptionnel 2022 – crèches Les P'tits Loups (voir point 3) • Remplacement de certains châssis de l'école de Mohiville en 2023 (Coût 15.408,90 €) • Installation de panneaux photovoltaïques à l'atelier de Cheumont en 2025 (Coût: 11.664,40 €)
91059-1-07	7	Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : Phase 1 : Liaison HAMOIS - ACHET			5360	Hamois	€ 1.047.724,26	1	€ 582.857,33		€ 553.714,42		€ -		€ -		Réalisé	27-06-2017	27-06-2016	27-06-2017	4-09-2017	9-04-2018	18-12-2018	17-01-2019	19-04-2019	15-05-2020	19-10-2020	7-04-2022					2023 : 2024 : ; 2025 : Décompte final envoyé au pouvoir subsidiant
91059-1-08	8	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 1 : Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre	Rue d'Hubinne		5360	Hamois	€ 736.908,47	0	€ -	Appel à projets	€ 446.215,30		€ -		€ -		Décompte final en cours	13-02-2024	23-05-2022	5-09-2022		5-06-2023	25-08-2023	4-10-2023	4-12-2023		30-01-2023	23-12-2024					2023 : 2024 : RP; 2025 : Décompte final envoyé au pouvoir subsidiant
91059-1-09	9	Elaboration et mise en œuvre d'un outil d'aménagement du territoire dans le but de préserver les paysages ruraux				Hamois	€ 100.000,00	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours																2023 : 2024 : ; 2025 : Lancement du Schéma de Développement Communal.
91059-1-10	10	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne	Rue du Relais	1	5363	Emptinne	€ 1.544.245,83	1	€ 570.668,79		€ 122.989,14		€ -		€ -		Décompte final en cours		9-04-2018	24-06-2019	28-11-2019		12-01-2021	17-02-2022	6-07-2022	2-02-2023	2-02-2023	3-06-2024					2023 : 2024 : RP; 2025 : décompte final soumis au pouvoir subsidiant. Subside promis:
91059-1-11	11	Actions de soution à l'économie locale				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Actions en faveur des commerçants à Noël (sapins + tapis rouge); 2025 :
91059-1-12	12	Mise en place d'un réseau des associations et organisation d'une journée annuelle de rencontre				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : ; 2025 :
91059-1-13	13	Mise en place d'une plate-forme interservices de réflexion et de coordination "développement rural durable"				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Plateformes interservices ADMINISTRATION et TRAVAUX; 2025 :
91059-1-14	14	Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés	Rue de Belle-Vue	1	5360	Natoye	€ 369.201,76	0	€ -	SAR	€ -		€ -		€ -		Travaux en cours		25-03-2024			28-04-2025	26-06-2025	18-08-2025	15-12-2025	13-01-2026	2-03-2026					2026	2023 : 2024 : Désignation BEP et obtention subside SAR; 2025 : Attribution du marché pour la démolition des infrastructures existantes avant l'aménagement futur. Colonne subside DR à modifier: 268.200 €
91059-1-15	15	Amélioration des infrastructures des écoles de Natoye et de Hamois	Chaussée de Namur, Natoye Rue d'Hubinne, Hamois		5360	Hamois	€ 1.140.880,50	0	€ -	FWB	€ 894.802,00		€ -		€ -		Etude du projet en cours																2026	**Natoye**: Extension de l'école: coût travaux: 1.140.880,57 €, coût auteur de projet: 67760 € (subvention FBSEOS: 182.042,06 €, subvention PPT: 707.427,67 €) Mobilier intégré: coût: 57.279,22 € (subvention FBSEOS: 9.683,36 €, subvention PPT: 37.657,51 €) **Hamois**: Rénovation énergétique en 2025: châssis, toiture et bardage (coût travaux: 641.225,03 €, coût auteur de projet: 48.400,00 € (subvention UREBA 110.325,00 €) Eclairage du hall en 2026 (coût travaux: 10.986,90 €) Sol du hall prévu en 2026 (coût travaux: 46.742,82 €) Barrière d'Hubinne: en attente FBSEOS
91059-1-16	16	Coordination des actions et renforcement des moyens en matière de protection et de valorisation du patrimoine local				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Mise en route la plateforme BIBLIOTHECA; 2025 :
91059-1-17	17	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye	Rue de la Gozée		5360	Natoye	€ 705.915,65	1	€ 20.000,00		€ 20.000,00		€ -		€ -		Etude du projet en cours	4-12-2023	26-08-2024														2026	2023 : 2024 : Désignation auteur de projet; 2025 : Approbation de l'esquisse au collège du 16/06/2025. Colonne subside DR à modifier: 400.000 €
91059-1-18	18	Aménagement global du centre de Schaltin	Rue du Stade		5364	Schaltin	€ 1.128.418,53	0	€ -	Infrasports	€ 444.670,00	CGT	€ 69.946,00		€ -		Travaux en cours		31-08-2020	19-12-2022						7-04-2025							2023 : 2024 : Attribution du marché de travaux; 2025 :
91059-1-19	19	Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Nouveaux jeux et bancs dans la plaine de jeux d'Hubinne (via l'aménagement plaine d'Hubinne) 2021: Aménagement de la plaine de jeux de Natoye (50.237,39 €) 2019-2022: Aménagement plaine de jeux Eugénie à Mohiville (voir point 22) 2021: placement de modules complémentaires à Frisée, Scy, Achet, Hamois et Haie-Jadot 2024: Nouvelle plaine de jeux à Vivaise (Emptinne) (23.752,30 €) 2025 ; Aménagement du centre de Schaltin (voir fiche 18)
91059-1-20	20	Création d'une micro-zone d'activités économiques à la Gozée à Natoye	Rue de la Gozée		5360	Natoye	€ 310.880,50	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours		21-10-2024														2023 : 2024 : Désignation auteur de projet; 2025 :
91059-1-21	21	Rénovation de l'ancienne école des filles de Hamois en maison rurale polyvalentre et multiservices	Rue d'Hubinne	25	5360	Hamois	€ 2.049.692,55	1	€ 20.000,00	UREBA	€ -		€ -		€ -		Projet définitif	27-04-2021	31-07-2023	16-12-2025		16-12-2024										2026	2023 : 2024 : Réunion plénière d'approbation du projet le 16/12/24. En attente du projet de convention-réalisation; 2025 : Convention réalisation renvoyée au cabinet ministériel en janvier 2026. Montant subsides repris sur la convention : 680,000 € (DR à modifier). Montant potentiellement subventionné UREBA = 141.732,63 €. En attente de confirmation.
91059-1-22	22	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Scoville, Mohiville et Scy				Scy, Mohiville	€ 300.465,65	0	€ -	Appel à projets "C'est ma ruralité" + subvention région wallonne	€ 7.260,00	Région wallonn	€ 219.970,00	Partenariat pro	€ 18.103,33		Réalisé																2023 : 24-03-00 08:00:00; 2025 : 2019-2022: - Aménagement plaine Eugénie à Mohiville (montant auteur de projet: 22881,10 €, montant travaux: 270.324,55 €, subside région wallonne Infrasports: 219.970 €) - Projet C'est ma ruralité à la source du Bocq: 7260 € - subsidié totalement). - Plaine de jeux à Scy: 27.628,17 € (subside 18.103,33 € partenariat province).
91059-1-23	23	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet	Rue d'Achet	68	5362	Achet	€ 772.049,66	1	€ 20.000,00		€ -		€ -		€ -		Projet définitif	17-03-2023	11-03-2024	16-12-2025												2026	2023 : 2024 : Désignation auteur de projet; 2025 :Convention réalisation renvoyée au cabinet ministériel en janvier 2026. Montant subsides repris sur la convention : 400,000 € (DR à modifier).
91059-1-24	24	Développement d'une politique d'intégration de la cité Vivaise à Emptinne				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Activités PCS; 2025 :
91059-1-25	25	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives	Rue d'Hubinne		5360	Hamois	€ 2.752.750,00	0	€ -	Infrasports	€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours		27-05-2024														2027	2023 : 2024 : Désignation auteur de projet; 2024-2025 : master plan réalisé. 2025: Convention d'auteur de projet avec le BEP pour la phase 1 (création d'un terrain synthétique, d'une buvette et de vestiaires - Coût auteur de projet estimés à 211.750 €, travaux estimés à 850.000 € pour le terrain et 1.694.000 € pour le bâtiment". Subside Infrasports demandé.
91059-1-26	26	Accompagnement des producteurs/agriculteurs dans la diversification et la promotion de leurs activités				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : PNCC; 2025 :
91059-1-27	27	Elaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé																2023 : 2024 : ; 2025 :
91059-1-28	28	Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire wallon (étude et réalisations)				Hamois	€ 1,00	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : Achat de la chapelle Notre-Dames de Lourdes à SCHALTIN; 2025 :
91059-1-29	29	Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : ; 2025 :
91059-1-30	30	Création et promotion d'un atelier rural et d'un hall relais				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé																2023 : 2024 : Dans le giron du BEP; 2025 :
91059-1-31	31	Renforcement des services communaux à la population et adaptation du site communal d'Emptinne				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé																2026	2023 : 2024 : 2022-2024: Extension de l'atelier communal de Cheumont. 2025: installation de panneaux photovoltaïques et convention avec le BEP pour demande de permis en vue d'aménager les extérieurs. 2025 : AMO avec le BEP pour la réunification des services de l'administration communale, de la police et du CPAS sur le même site (montant: 45.600 €).
91059-1-32	32	Mise en place de mesures de promotion de la commune				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2023 : 2024 : ; 2025 :
91059-1-33	33	Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																2026	2023 : 2024 : ; 2025 : nouveau site internet en cours (montant estimé des prestations : 11.508,54 €) Passage en cloud sera prévue en 2026 (montant estimé des prestations: 44.770 €). Subside Tax on Pylons à percevoir pour les projets jusque 2030 : 60.000 €).
91059-1-34	34	Création d'un centre de travail partagé (espace coworking) à Emptinne				Hamois	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet abandonné																2026	2023 : 24-03-00 08:00:00; 2025 : à envisager dans le projet de rénovation de l'OCTC en MRP.
91059-1-35	35	Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente	Chaussée de Marche		5363	Emptinne	€ 770.760,69	0	€ -	PIC/PIMACI 20	€ -		€ -		€ -		Projet non activé																2026	2023 : 24-03-00 08:00:00; 2025 : Travaux chaussée de Marche à Emptinne attribué. Enveloppe PIC/PIMACI: 468.881,01 €
91059-1-36	36	Développement de logements intergénérationnels	Rue d'Achet		5360	Hamois	€ 1.967.218,00	0	€ -	-	€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours	23-06-2025															2027	2025: Accord sur la convention-exécution le 09/12/2025. Colonne subside DR à modifier: 510.000 €

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[1] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**Non**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2013	2013	Le quart communal a été recomposé en séance du Conseil Communal du 7 octobre 2025, Christophe Deville étant remplacé par Samuel Ligot La partie citoyenne a fait l'objet d'une actualisation au Conseil communal le 17/02/2020	2021 (nouvelle mouture liée à la Circulaire 2020/01 relative au PCDR)
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	**Réunions de la CLDR**	Nombre de présents	
	Réunion 1 : 11 février 2025		7 présents – 4 excusés
	Réunion 2 : 3 juin 2025		11 présents – 3 excusés
	Réunion 3 : 24 juin 2025		10 présents – 6 excusés
	Réunion 4 : 20 octobre 2025		12 présents – 1 excusé
	Groupe de travail		
	GT Biodiversité : 21 mai 2025		11 présents
	GT Biodiversité : 27 août 2025		10 présents
	GT Biodiversité : 25 octobre 2025 – Journée de l'environnement		70 présents

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	GT Biodiversité : 08 novembre 2025		7 présents
Réflexion sur l’opération de développement rural			

	L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées importantes dans les projets du PCDR. Tout d'abord, l'avant-projet d'aménagement de l'espace de rencontre et de convivialité au centre du village d'Achet a été approuvé. Le projet de création de la Maison Rurale Polyvalente dans l'ancienne école des filles s'est poursuivi. Par ailleurs, l'esquisse de l'aménagement de la place de la Grette à Natoye a été présentée, et la dernière demande de convention du PCDR, à savoir la création de logements intergénérationnels à Hamois, a été introduite. La CLDR a donc été sollicitée à plusieurs reprises pour faire progresser ces différents projets. **Réunion 1 : 11 février 2025** Cette première rencontre a été consacrée à la présentation du rapport annuel 2024 ainsi qu'à l'état d'avancement des projets en cours : • L'aménagement d'un espace de convivialité à Achet, • L'aménagement d'un espace de convivialité à Natoye, • L'avancée du projet de Maison Rurale Polyvalente à Hamois. **Réunion 2 : 3 juin 2025** Lors de cette séance, la CLDR a découvert l'esquisse de l'aménagement de la place de la Grette à Natoye. Deux scénarios ont été présentés. Les membres ont pu formuler leurs avis, remarques et suggestions afin d'orienter l'auteur de projet vers un avant-projet répondant au mieux aux besoins des citoyens et du plus grand nombre. **Réunion 3 : 24 juin 2025** Cette réunion a permis de présenter à la CLDR l'une des dernières Fiches Projet du PCDR : la création de logements intergénérationnels. À l'issue de la présentation, la CLDR a souhaité demander l'activation de cette Fiche Projet, considérant sa pertinence tant en termes de besoins que de localisation, et a invité la commune à entamer les démarches en vue d'une demande de convention d'exécution.

	Réunion 4 : 20 octobre 2025 La dernière réunion de l'année a permis aux membres de prendre connaissance de l'avant-projet d'aménagement de l'espace de convivialité au cœur du village d'Achet. La CLDR a vérifié que celui-ci répondait bien aux attentes et besoins exprimés quelques mois plus tôt par les habitants, et a pu ainsi approuver l'avant-projet. **Les Groupe de Travail Biodiversité** Un nouveau souffle a été donné au Groupe de Travail Biodiversité, qui s'est réuni à quatre reprises afin d'aborder diverses thématiques et d'identifier des projets à fort impact pour la biodiversité sur le territoire. Dans cette dynamique, une journée de l'environnement a été organisée en octobre afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la protection de la biodiversité et de l'environnement. Le GT travaille également sur l'aménagement d'une parcelle communale dans l'objectif d'y développer une véritable oasis de biodiversité.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
Calendrier d'exécution	➔ **Le PCDR se clôture le 25 février 2026. La CLDR continuera de se réunir afin de suivre l'état d'avancement des projets conventionnés en cours jusqu'à leur réalisation.**

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

RAPPORT ANNUEL

Annexes à la partie 4

Fondation Rurale de Wallonie

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL COMMUNE DE HAMOIS

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Le mardi 11 février 2025

Présents : WARZÉE CAVERENNE Valérie, BAUDOUIN Chantal, GOETYNCK Delphine, DEWEER Didier, WATTERMAN Yves, DEGOTTE Jean-Paul et DOCQ Nicolas

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) *:* LOUBRIS Florence

Excusés : ROLLAND Pierre-Henri, GAUTHIER Jonathan, JADOT David et RASE Jacques

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

Monsieur DEGOTTE rappelle, néanmoins, l'importance de bénéficier d'un espace polyvalent et que chaque association puisse s'y retrouver. Monsieur WATTERMAN demande si les plans ont bien été affichés afin que les utilisateurs puissent faire part de leurs remarques. Madame la Bourgmestre explique que c'est l'employée actuelle qui devait s'en charger et que cela à sûrement bien été fait ; elle se renseigne.

2. Approbation du Rapport Annuel de la CDLR

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

3. Etat d'avancement des projets de Développement Rural

3.1 Maison Rurale Polyvalente d'Hamois

Afin de rentrer dans le budget, le projet a dû être adapté :

- La Commune a décidé de se focaliser sur le bâtiment en lui-même ;
- L'aménagement des abords est repris dans le cahier des charges mais les travaux se feront ultérieurement ;

- Le mur extérieur qui est face à la rue restera tel quel et aucun escalier n'y sera aménagé ;
- L'ouverture dans la pente de toit est remplacée par deux grand Velux suite à une demande du fonctionnaire délégué ;
- Le projet définitif sera présenté à la prochaine CLDR.

Prochaines étapes :

- Signature du dossier par l'Administration ;
- Demande de permis d'urbanisme.

3.2 Aménagement d'un espace de convivialité à Achet

La convention faisabilité a été obtenue le 14 décembre 2023. Le projet définitif devra être remis à l'administration dans les 24 mois (soit pour le 14 décembre 2025).

L'esquisse du projet a été présentée aux habitants d'Achet le 28 novembre 2024 par l'auteur de projet, Etienne Cellier de chez Atelier Paysage. Cette réunion s'était déroulée dans l'Eglise d'Achet. Madame la Bourgmestre rappelle que les lieux de cultes, tels que celui-ci, peuvent être utilisés pour diverses manifestations (culturelles, villageoises, …) respectueuses du lieu.

Monsieur DEGOTTE se demande si les analyses réalisées dans le périmètre d'intervention par le GT Patrimoine ont bien été transmises à Etienne Cellier par Monsieur JADOT.

Les membres présents lors de cette réunion stipulent que tout un axe « Patrimoine » a bien été prévu par Etienne Cellier. Cependant, ils ne savent pas si ce sont les mêmes informations que celles relevées par le GT Patrimoine ; à voir avec Monsieur JADOT.

Prochaines étapes :

- L'auteur travaille sur l'Avant-Projet ;
- Présentation de l'Avant-Projet à la prochaine CLDR.

3.3 Aménagement d'un espace de convivialité à Achet

La convention faisabilité a été obtenue le 14 mai 2024. Le projet définitif devra être remis à l'administration dans les 24 mois (soit pour le 14 mai 2026).

Prochaines étapes :

- L'auteur travaille sur l'esquisse ;
- Présentation de l'esquisse aux habitants ;
- Présentation de l'Avant-Projet à la CLDR.

4. Retour sur la journée de la biodiversité

La journée fût organisée dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité lancé par l'ancienne ministre, Céline Tellier. Afin de bénéficier de maximum 12 000 euros de subsides, la Commune doit organiser une réunion annuelle où elle présente les différents projets en faveur de la biodiversité qui seront réalisés sur le territoire communal.
Cette année, la Commune a décidé de faire cette réunion sur le site Agroforestia, à Schaltin, prêté pour l'occasion.

La journée a été divisée en deux parties :

1. Présentation de l'appel à projets BiodiverCité et présentation des projets réalisés sur le territoire communal.
2. Balade guidée : Pierre Hanse, agent DNF et habitant de Schaltin a conduit le groupe à travers le village et présenté, notamment, les différents projets de mares.

De plus, les parents des nouveau-nés de l'année 2024 et les participants avaient l'occasion de recevoir un ou deux plants d'arbre.
La journée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié, sous un soleil automnal.



Proposition des membres de la CLDR :
Faire des articles dans le Bulletin Communal pour communiquer sur la création des différentes mares dans la Commune mais aussi sur les différentes actions et projets réalisés sur le territoire communal en termes de biodiversité.

5. Divers

Esplanade des quatre vents à Natoye (ancien site OXFAM)

Le SAR à Natoye a été reconnu. Le BEP réalise un cahier spécial des charges en vue de la démolition. Celle-ci est bien prévue au budget de 2025.
Les membres soulignent l'importance de bien déblayer les déchets afin d'assurer un accès pour les secours / pompiers en cas de besoin.

Aménagement du cœur de Schaltin

Les travaux débuteront au Printemps 2025.

Changement à la FRW

Denis DEFAYS étant devenu responsable de l'équipe Condroz de la Fondation Rurale de Wallonie, c'est Florence LOUBRIS qui accompagnera désormais la Commune.

CLDR

Suite aux dernières élections, la composition va être modifiée (certains membres citoyens sont désormais politisés). Le quart communal sera désigné en Conseil Communal et un appel à candidatures citoyennes sera diffusé dans le Bulletin Communal et sur les réseaux. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Bien que le PCDR prenne officiellement fin en février 2026, tant qu'il y a des projets en cours, la CLDR continue de se réunir et de donner son avis et ses suggestions.

Des questions ? Des remarques ? Des suggestions ? 😊
N'hésitez pas à me contacter : f.loubris@frw.be

Havelange, le 6 juin 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Le mardi 3 juin 2025

Présents : ROLAND Pierre-Henri, WARZÉE CAVERENNE Valérie, DEWEER Didier, WATTERMAN Yves, DEGOTTE Jean-Paul, GOETYNCK Delphine, RASE Jacques, BERTRAND Cédric, ALHADEFF Serge, FRANCOIS Clément, GAUTHIER Jonathan

Pour l'Administration communale : MARION Elise

Pour Atelier Paysage : Etienne CELLIER, auteur de projet

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) *:* LOUBRIS Florence

Excusés : BAUDOUIN Chantal, MONJOIE Anne-Sophie, CARTON Auguste

La CLDR souhaite la bienvenue à son nouveau membre : Clément FRANCOIS.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 février 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Présentation de l'esquisse de la place de la Grette à Natoye

Etienne CELLIER du bureau Atelier Paysage présente l'esquisse de la place de la Grette de Natoye.
Deux scénarios sont identifiés. Selon les membres de la CLDR, il y a des avantages et des inconvénients dans les deux. Le projet sera ajusté en fonction des remarques qui seront émises par les riverains lorsque le projet leur sera présenté.

Le projet vise à :

- Créer espace de convivialité aux habitants et tous les utilisateurs de l'espace ;
- Offrir des services de parking (voiture + bus) ;
- Offrir des services écosystémiques en intégrant plus de biodiversité et en proposant un revêtement perméable ;
- Valoriser le terrain de basket 3x3, lieu historique du village

- Créer un effet d'entrée de village vert et accueillant

Remarques et questions de la CLDR :

- **L'accès au parking sera-t-il aisé au vu de la nature du trottoir ?**
    - Les deux bordures qui créeront les entrées du parking seront rabaissées afin de rouler aisément.

- **Le camion de frites pourra-t-il encore stationner sur la place ?**
    - Le camion de frites aura toujours son emplacement sur la place mais l'objectif de celle-ci est aussi d'éviter que des camions ne viennent se garer n'importe comment au cœur du village.

- **L'espace ludique ne doit pas être trop proche de la salle car s'il y a des locations de la salle, les riverains ou visiteurs oseront moins s'approprier l'espace.**

- **L'espace est fort proche des habitations**
    - Le projet visera à créer un espace partagé afin que les riverains soient intégrés mais pas dérangés.

- **Le stationnement perpendiculaire à la route incitera moins les camions à s'y garer.**

- **L'aménagement des voiries est-il prévu ?**
    - Non car c'est en dehors du périmètre d'intervention.

- **La voirie est-elle rétrécie ?**
    - Non, on ne touche pas à la voirie, c'est un effet d'optique avec la plantation des arbres (qui incitera les voitures à ralentir naturellement).

- **La verdurisation de la place permettra de contrer certains dégâts des eaux qui se produisent lors des fortes précipitations ; l'espace sera plus vert et plus accueillant.**

- **Le terrain de basket est-il utilisé ?**
    - Oui, de fin mars à fin octobre, les jeunes se retrouvent régulièrement pour jouer malgré l'absence de filet ou de marquage au sol. La réfection de cet espace sera un réel plus pour la dynamique du village.

- **La noue ne risque t'elle pas d'attirer les tritons et les grenouilles qui se retrouveraient confrontés aux hydrocarbures rejetés sur la place ?**
    - A l'instar de l'aménagement d'Hubinne, la noue ne sera remplie qu'en cas de fortes précipitations ; ce n'est donc pas comme une mare qui attirerait des batraciens.

- **Pourquoi ne pas relier directement la place aux égouts ?**
    - Il est demandé aux communes de privilégier la gestion des eaux sur place et ensuite de diriger ces eaux aux égouts.

- **Des bornes de recharges sont-elles prévues ?**
    - Non, les lieux propices pour accueillir les bornes de recharges ont été identifiés et pour le village de Natoye, ils se situeront au hall de sport.

→ Les membres soulignent la qualité du projet.

3. Présentation de l'avant-projet de la place d'Achet

Il ne s'agit pas encore de l'avant-projet définitif. Celui-ci sera présenté aux membres de la CLDR pour approbation quand il sera finalisé.

Les points importants à retenir :

- Une partie de la voirie devra être refaite car elle n'est plus aux normes demandées ;
- Le périmètre d'intervention sera placé en zone partagée (20km/h) ;
- La notion d'effet de porte entrainera un ralentissement naturel des voitures ;
- Il n'y aura pas d'aménagement de trottoir car l'objectif de la zone partagée est que le piéton et le cycliste soient prioritaires sur les voitures ;
- Matérialisation du passage du pont ;
- Conservation des places de stationnement ;
- Rencontre prévue avec le TEC afin de savoir ce qui peut être aménagé pour permettre l'utilisation des transports en commun au plus grand nombre sans amener des aménagements urbanisés au centre du village ;
- Cheminement piéton prévu pour aller au contact du Bocq et remettre celui-ci en avant, au centre du village ;
- L'espace pique-nique devra être visible et appropriable depuis la rue ;
- Le mobilier urbain servira à la fois de banc mais aussi de barrière permettant de délimiter l'espace qui se voudra polyvalent en fonction des manifestations qui auront lieu sur la place.

Le budget tournera autour de 600 000 euros afin de respecter ce qui est inscrit dans la Fiche Projet.

Remarques et questions de la CLDR :

- **Le lavoir sera-t-il intégré ?**
    - Il était alimenté dans le temps mais actuellement, cela dépend de la météo. Pour le faire fonctionner, il faudrait un système de pompe électrique, ce qui n'est pas prévu.
- **La voirie est-elle rétrécie ?**
    - Non, c'est le filet d'eau en béton et les quelques pavés qui donnent une illusion de rétrécissement.
- **Comment se déroulera le trafic du Nord au Sud ?**
    - Comme aujourd'hui étant donné que c'est uniquement le statut de la voirie qui change (zone partagée) mais dans la pratique, rien ne change, l'accès sera similaire à aujourd'hui.

- **Est-il possible d'intégrer une fontaine à eau pour les randonneurs ?**
    - Décision à prendre par le Collège.

- **Est-il possible d'élargir le périmètre de la zone partagée jusqu'à la rue du Coria ?**
    - C'est compliqué à cause de l'embranchement. Il faudrait prévoir un aménagement général. Néanmoins, du marquage au sol pourrait être réalisé.

- **Une zone de délestage est-elle prévue ?**
    - Non. Lors de manifestations, les organisateurs demandent une autorisation de police et les gens se garent sur un seul côté de la rue (laissant le trottoir praticable).

4. Etat d'avancement des projets de Développement Rural

4.1 Maison Rurale Polyvalente d'Hamois

La Commune a reçu le projet de convention réalisation du SPW. Ce document doit être approuvé en Conseil Communal.

4.2 Aménagement d'un espace de convivialité à Achet

La convention faisabilité a été obtenue le 14 décembre 2023. Le projet définitif devra être remis à l'administration dans les 24 mois (soit pour le 14 décembre 2025).

Prochaines étapes :

- L'auteur finalise l'Avant-Projet ;
- Présentation de l'Avant-Projet à la prochaine CLDR pour approbation.

3.3 Aménagement de la place de la Grette à Natoye

La convention faisabilité a été obtenue le 14 mai 2024. Le projet définitif devra être remis à l'administration dans les 24 mois (soit pour le 14 mai 2026).

Prochaines étapes :

- Présentation de l'esquisse aux habitants le 1er juillet ;
- Présentation de l'Avant-Projet à la CLDR.

3.4 Création de logements intergénérationnels

Il s'agit de la 6e et dernière fiche projet pouvant obtenir des subsides en développement rural. La Fiche Projet est en cours d'actualisation et sera présentée à la CLDR le 24 juin.

Le projet prévoit de réaliser des logements intergénérationnels dans les bâtiments de l'ancienne Poste (rue d'Achet, 13).

La CLDR approuve le fait d'activer cette fiche projet.

La FRW félicite la CLDR pour le travail accompli au cours des dix dernières années, grâce auquel la Commune a pu obtenir cinq projets subventionnés ainsi que concrétiser la majorité des autres fiches-projets du PCDR.

5. Espace de co-accueil à Mohiville

La Commune a eu l'opportunité de développer un espace de co-accueil au sein de l'école de Mohiville. Cette structure sera la bienvenue, d'autant plus que plusieurs co-accueils privés ferment et que certaines familles hamoisiennes se retrouvent sans solution.
Il s'agira ainsi du quatrième co-accueil ouvert sur le territoire communal, venant compléter la Fiche 1.3 du PCDR : « Création de places d'accueil pour la petite enfance (locaux pour co-accueillantes conventionnées) ».

6. Divers

- Une date est-elle prévue pour l'assainissement de l'esplanade des 4 vents ?
    - Non, pas encore.

- Les membres soulignent que c'est très chouette de valoriser les Eglises pour y tenir des réunions mais que l'acoustique est parfois un peu compliquée (privilégier le micro pour les prochaines fois).

- Le chantier du centre de Schaltin a débuté. La finalisation des travaux est prévue pour fin octobre.

- La prochaine CLDR aura lieu le **24 juin à 19h** à l'espace comtal (Rue du Relais, 1 5360 Emptinne) afin de présenter la dernière Fiche Projet qui peut être subsidiée par le Développement Rural : Aménagement de logements intergénérationnels.

Des questions ? Des remarques ? Des suggestions ? 😊
N'hésitez pas à me contacter : f.loubris@frw.be

Havelange, le 26 juin 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Le mardi 24 juin 2025

Présents : ROLAND Pierre-Henri, WARZÉE CAVERENNE Valérie, DEWEER Didier, GOETYNCK Delphine, RASE Jacques, FRANCOIS Clément, GAUTHIER Jonathan, BAUDOIN Chantal, MONJOIE Anne-Sophie et DEVILLE Christophe

Pour l'Administration communale : MARION Elise

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) *:* LOUBRIS Florence et SEVRIN Laurent

Excusés : WATTERMAN Yves, DEGOTTE Jean-Paul, DOCQ Nicolas, ALHADEFF Serge, BOUILLOT Pierre et GROTZ Anne-Laure.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Présentation de la Fiche Projet 36 : Développement de logements intergénérationnels

Avant l'échéance de validité du PCDR d'Hamois (février 2026), la Commune souhaite introduire une sixième et dernière demande de convention. Celle-ci concerne la Fiche Projet n°36 : Développement de logements intergénérationnels.

Depuis quelques années, les demandes adressées au CPAS, notamment de la part des aînés, sont en constante augmentation, en particulier pour l'obtention de logements à loyer modéré. Dans cette optique, la Commune a acquis, il y a une dizaine d'années, le site de l'ancienne Poste, situé rue d'Achet, avec l'objectif de transformer ce bâtiment en logements intergénérationnels afin de répondre aux besoins croissants des aînés.
Grâce au PCDR, la Commune pourrait bénéficier d'un subside de 510 000 euros octroyé par la Région wallonne pour la réalisation de ce projet.

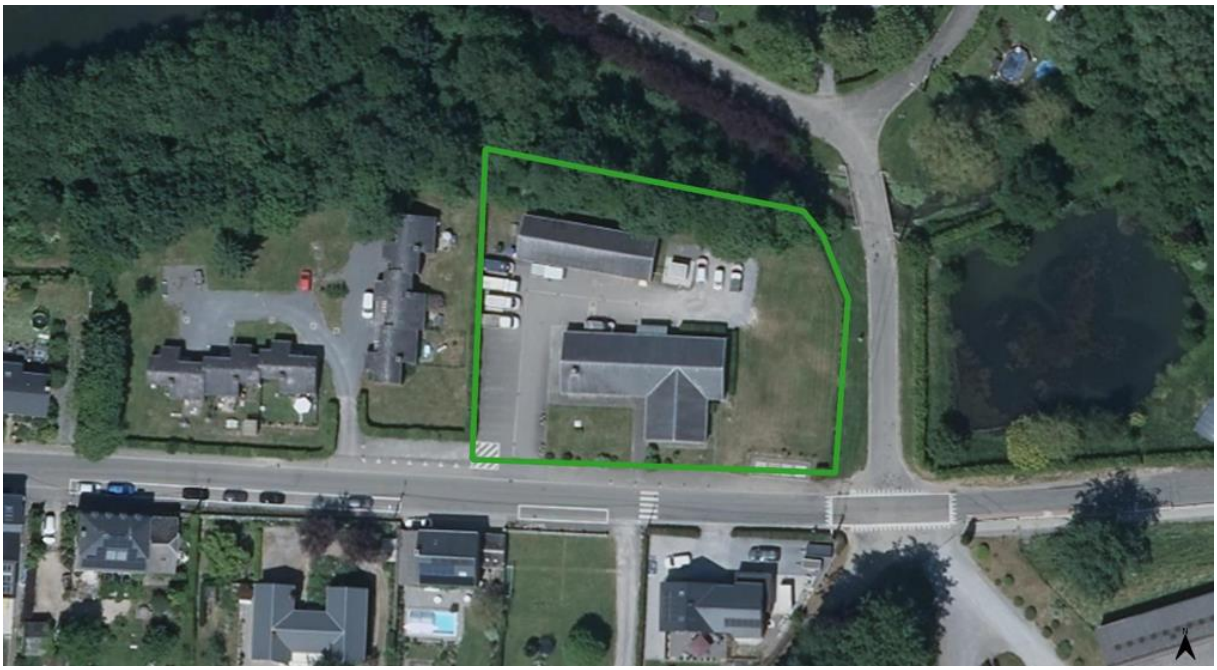
La présentation du projet est assurée par Laurent SEVRIN, de la FRW.

Localisation du site :



Localisation

- Le site de l'ancienne poste, rue d'Achet n°13.
- Idéalement situé dans la centralité de Hamois, à proximité du centre du village et des services, équipements et commerces.
- Accessible à pied, à vélo (RAVeL), en transports en commun (ligne Express) et en voiture
- Le long du Bocq et fermé par de la végétation au nord.



Photos actuelles du bâtiment :





Les atouts et faiblesses du site :

Thématiques	Atouts (points à valoriser)	Faiblesses (points à résoudre)
Contexte socio-économique et culturel	• Bâtiments à proximité du centre du village et de nombreux services.	
Cadre paysager et environnemental	• Contexte naturel et paysager en bordure du Bocq. • Présence d'une végétation dense et haute en limite nord du périmètre d'intervention assurant une séparation visuelle avec les jardins proches. • Bâtiment bénéficiant d'une façade sud ensoleillée.	• Végétation existante peu qualitative. • Zone d'aléa d'inondation faible et présence d'un axe de ruissellement. • Besoin de respecter un dégagement de min. 6m par rapport au ruisseau. • Surface imperméable relativement importante.
Cadre bâti et patrimonial	• Peu de nuisances pour les voisins. • Site pouvant accueillir plusieurs logements (avec une seconde phase potentielle). • Possibilité de créer des accès privatifs pour chaque logement. • Proximité d'éléments patrimoniaux classés autour de la chapelle Sainte-Agathe.	• Bâtiments inadaptés pour des nouveaux logements. • Présence d'amiante à évacuer. • Rue sans qualité urbanistique et patrimoniale particulière.
Mobilité et accessibilité	• Facilité d'accès depuis la voirie. • Localisation au cœur du village permettant une accessibilité piétonne et cycliste. • Présence du RAVeL à proximité. • Arrêt de transport en commun à 500m. • Stationnement existant et possibilité de places PMR.	• Absence de stationnement pour vélos (à créer)
Equipements et infrastructures	• Présence de bulles à verre enterrées.	

Les principaux enjeux et objectifs :

Enjeux	Objectifs spécifiques
La construction d'un bâtiment et l'aménagement d'espaces extérieurs respectueux du contexte bâti et paysager.	• Intégrer la construction dans son contexte bâti et paysager en termes de volumétrie, gabarit, matériaux, teintes… • Capter les plus-values offertes par le contexte du site (ensoleillement, vues, espace disponible, présence de végétation…). • Faire preuve de sobriété dans la conception du projet (volumétrie simple, homogénéité des teintes et matériaux, maintien et/ou réemploi éventuel de l'existant comme les pierres des pignons…). • Intégrer le bâtiment arrière des anciens garages dans le projet global. • Intégrer la présence des bulles à verre.
La création de 4 ou 6 logements qualitatifs au sein d'une architecture intégrée au contexte.	• Créer 4 ou 6 logements intergénérationnels confortables et de qualité. • Offrir un petit espace extérieur à chaque logement, adapté à la spécificité de ceux-ci et du site et bien intégré au bâtiment. • Prévoir un logement totalement adapté et équipé PMR. • Assurer le respect des normes (énergétiques, incendie, accessibilité PMR, acoustique…).
L'amélioration des espaces extérieurs et de la biodiversité du site.	• Prévoir des espaces extérieurs conviviaux tournés vers la végétation et la nature. • Permettre une traversée du site vers la rue Sainte-Agathe et vers les logements voisins du CPAS. • Désimperméabiliser une partie du site au profit d'une plus grande présence d'espaces verts. • Permettre le développement d'une végétation variée et indigène et propice à la biodiversité. • Envisager la présence d'une petite mare. • Profiter de la présence du Bocq pour agrémenter les espaces extérieurs.

Programme des travaux est aménagements :

- **Démolition du bâtiment principal**
    - Présence d'amiante (évacuation stricte)
    - Réemploi potentiel des pierres des pignons

- **Maintien du bâtiment secondaire**
    - Locaux techniques (poubelles, vélos…) et stockage pour la Commune
    - Possibilité d'un habillage extérieur (par ex. bardage bois) ou d'une intervention artistique
    - Transformation/démolition à plus long terme envisageable

- **Nouveau bâtiment accueillant 4 ou 6 logements (+/- 70-75 m² nets)**
    - 1 séjour intégrant cuisine et salon
    - 2 chambres
    - 1 salle de bain
    - 1 espace de buanderie et rangement
    - 1 WC séparé
    - 1 espace extérieur de terrasse (bien orienté et intégré au bâtiment, pas de balcon)

- **Aménagement des espaces extérieurs**
    - Un espace de cour avec aménagement minéral et végétal (désimperméabiliser en partie l'espace et l'agrémenter de végétation).
    - Des cheminements piétons PMR pour une traversée complète du site (vers la rue Sainte-Agathe et vers les logements voisins du CPAS).
    - Un cheminement pour se promener et venir s'asseoir à proximité du Bocq.
    - Un espace extérieur couvert comme lieu de rencontre convivial et protégé pour s'asseoir et organiser de petites activités.
    - Des espaces verts avec une végétation propice à la biodiversité et à l'agrément.
    - Des espaces de pelouse autour du bâtiment secondaire et sur un espace libre pour potentiellement des logements supplémentaires.
    - Une petite mare éventuelle pour agrémenter les lieux, favoriser la biodiversité et les rencontres intergénérationnelles (il pourrait s'agir d'une mare didactique développée par des enfants).
    - Maintien du stationnement actuel et ajout de places PMR.
    - Du stationnement vélo proche des logements.

Schéma d'intention (ceci n'est qu'une première idée et le projet sera construit avec la CLDR, la Commune et un architecte) :



Estimation globale du coût pour 6 logements :

Estimation globale du coût					Sources de financement	
Travaux	**Quantité**		**Prix unitaire en € HTVA**	**Prix total**	**Dév. Rural**	**Commune**
Catégorie 4 : Logements						
Démolition					**60% du montant des travaux plafonnés à 850.000€** (plafond subvention de 510.000€)	**Solde non subventionné**
Démolition et évacuation	1	FFT	60.000,00 €	60.000,00 €		
Construction						
Construction de **6 logements** sur **2** niveaux	500	m2	2300	1.150.000,00 €		
Mobilier technique						
Cuisine	6	FFT	15000	90.000,00 €		
Salle-de-bain	6	FFT	15000	90.000,00 €		
Travaux extérieurs						
Aménagement d'espace extérieur privatif (rez)	30	m2	150	4.500,00 €		
Aménagement d'espace minéral	350	m2	150	52.500,00 €		
Chemins piétons	80	m	200	16.000,00 €		
Espace extérieur couvert	1	FFT	5000	5.000,00 €		
Aménagement d'espace vert (+ mare)	500	m2	20	10.000,00 €		
			Sous-total travaux HTVA	1.478.000,00 €		
			Frais d'étude (10%)	147.800,00 €		
			Sous-total général HTVA	1.625.800,00 €		
			Total TVAC 21%	**1.967.218,00 €**	**510.000,00 €**	**1.457.218,00 €**

Estimatif sous réserve des études ultérieures lors de la conception du projet, des indexations et des évolutions du prix du marché. Il est réalisé hors investigations concernant l'état des sols existants et sur l'ampleur de la démolition et de l'évacuation sachant que le bâtiment contient de l'amiante.

Estimation globale du coût pour 4 logements :

Estimation globale du coût					Sources de financement	
Travaux	Quantité		Prix unitaire en € HTVA	Prix total	Dév. Rural	Commune
Catégorie 4 : Logements						
Démolition						
Démolition et évacuation	1	FFT	60.000,00 €	60.000,00 €		
Construction						
Construction de **4 logements** sur **2** niveaux	330	m2	2300	759.000,00 €		
Mobilier technique						
Cuisine	4	FFT	15000	60.000,00 €		
Salle-de-bain	4	FFT	15000	60.000,00 €		
Travaux extérieurs						
Aménagement d'espace extérieur privatif (rez)	30	m2	150	4.500,00 €		
Aménagement d'espace minéral	350	m2	150	52.500,00 €		
Chemins piétons	80	m	200	16.000,00 €		
Espace extérieur couvert	1	FFT	5000	5.000,00 €		
Aménagement d'espace vert (+ mare)	500	m2	20	10.000,00 €		
				Sous-total travaux HTVA	1.027.000,00 €	
				Frais d'étude (10%)	102.700,00 €	
				Sous-total général HTVA	1.129.700,00 €	
				Total TVAC 21%	**1.366.937,00 €**	**510.000,00 €**	**856.937,00 €**

60% du montant des travaux plafonnés à 850.000€ (plafond subvention de 510.000€)

Solde non subventionné

Questions et remarques de la CLDR :

- **Qui s'occupera de la gestion des logements ?**

Les logements seront mis en location et leur gestion sera assurée par le CPAS.

- **Pourquoi avoir cette notion intergénérationnelle ?**

L'objectif est de permettre à de jeunes couples de s'installer dans la Commune tout en favorisant les échanges et l'entraide avec les aînés et inversement.

- **Ne faudrait-il pas intégrer un espace dédié aux soins ?**

Un cabinet médical pluridisciplinaire ouvrira prochainement à Hamois et pourra répondre aux besoins des ainés.
Il est à noter qu'il est de plus en plus difficile d'attirer des médecins généralistes dans les villages, les jeunes praticiens préférant souvent s'installer en ville, notamment en raison de la facilité d'accès offerte par les transports en communs.

La CLDR approuve l'activation de la Fiche Projet 36 : Développement de logements intergénérationnels.

Des questions ? Des remarques ? Des suggestions ? 😊
N'hésitez pas à me contacter : f.loubris@frw.be

Havelange, le 20 octobre 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Le lundi 20 octobre 2025

Présents :

Jean-Pol DEGOTTE, ROLAND Pierre-Henri, WARZÉE CAVERENNE Valérie, DEWEER Didier, GOETYNCK Delphine, RASE Jacques, FRANCOIS Clément, GAUTHIER Jonathan, Yves WATTERMAN, Chantal BAUDOIN et Samuel LIGIOT

Pour l'Administration communale : MARION Elise

Pour Atelier Paysage : Etienne CELLIER, auteur de projet

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) *:* LOUBRIS Florence et COLOT Marjorie

Excusés :

Pierre BOUILLOT

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Présentation de l'avant-projet de la place d'Achet

Situation du village d'Achet

Situation de droit : pas de particularité si ce n'est que le village est situé en zone inondable. Cette situation reste toutefois maîtrisable.
Achet, en plus d'une implantation très linéaire, est caractérisé par une concentration d'anciens métiers en son centre de village. Le patrimoine immobilier d'autrefois est très riche et témoigne, de manière centralisée, d'une image villageoise avec une identité très forte.
Le projet se situe au cœur du village, à proximité immédiate de l'église. Cet espace est traversé par une voirie à la fois de desserte locale et de transit inter-villages. Des zones de parking sont actuellement présentes sur le pont, sur la place, à l'école et au restaurant face à l'église. Ces différents lieux font du cœur d'Achet un véritable lieu de vie et de rassemblement.
La présence du Bocq, très marquée à l'époque, est devenue presque invisible de par les aménagements routiers qui ont été réalisés. En effet, celui-ci se trouve désormais derrière un mur ou derrière les voitures garées. La traversée du Bocq se fait de manière discrète de sorte

que l'on ne se rend même pas compte que l'on passe sur un pont et qu'un des principaux cours d'eau de la commune traverse le village.
L'ancienne forge et l'ancien lavoir fontaine, dont les structures et façades, encore visibles, témoignent de l'importance qu'avait le Bocq autrefois. Ce dernier était fortement utilisé pour travailler, nettoyer, abreuver les animaux, … Cet espace constituait un véritable centre de vie communautaire.
Au fil du temps, le village a été aménagé afin de s'adapter à la voiture : le pont, anciennement visible et lisible, a été progressivement effacé par la voirie et le tout a été imperméabilisé. Le village d'Achet s'est alors vu revêtir une image routière/urbaine plutôt que rurale.
Le projet vise à réaffirmer l'identité rurale du village et à recréer une dynamique communautaire en aménageant le centre en véritable lieu de rencontre, où les piétons seraient prioritaires sur les véhicules.

Les objectifs du projet :

- Améliorer la qualité environnementale (ramener plus de biodiversité sur les berges)
- Désimperméabiliser le sol
- Favoriser une circulation piétonne sécurisée
- Sécuriser la circulation des vélos
- Maintenir le passage du charroi agricole
- Maintenir le parking public
- Apaiser la circulation routière
- Créer un espace polyvalent, convivial et ludique
- Valoriser le patrimoine immobilier, naturel et immatériel
- Créer un lieu identitaire au centre du village
- Respecter le caractère rural
- Valoriser la présence du Bocq

Description du projet :

Voirie

Donner le statut de **zone de rencontre** au centre du village : pas de séparation entre la voirie et le trottoir. La priorité sera donc donnée aux piétons puis aux vélos et enfin aux voitures. Ces dernières seront obligées de rouler à 20 km/h comme le veut le principe de la zone partagée. De ce fait, aucun passage piéton ne sera prévu, conformément au principe de la zone partagée.
Le projet consiste à créer **un effet de porte** au niveau du pont, en réduisant le gabarit de la voirie grâce au remplacement du revêtement hydrocarboné existant par un pavage.
Les largeurs routières restent identiques de sorte à ce qu'un tracteur et une voiture puissent se croiser.
Pas de modification de l'emprise du passage public prévu (ex : les dispositifs d'évacuation des eaux seront mis aux normes).
La police s'est rendue sur place et valide le projet.

Stationnement

Suite aux demandes lors de la rencontre avec les citoyens et la CLDR, 6 places de parking seront conservées près de l'église, sur le pont.

Les places de stationnement qui se font, actuellement, de manière naturelle sur la place seront balisées. Cela incitera les usagers à se garer perpendiculairement à la voirie afin de maximiser l'espace et d'ouvrir le paysage. La zone pourrait ainsi être perçue comme un espace de convivialité et non un parking.

Bus

Les dimensions des quais de bus sont imposées par le TEC et très précises. Dans le cas de l'aménagement présent, en concertation avec le TEC qui est venu sur place, il s'est avéré impossible de prendre en compte ces dimensions suite aux pourcentages des pentes demandées.
En effet, la mise aux normes impliquerait la suppression de places de stationnement d'un côté et une perte de qualité de l'aménagement de l'autre. Le report de l'arrêt n'est pas possible car il devrait soit sortir du village (cimetière) soit être installé dans une petite rue où il n'y a pas de place.
En accord avec le TEC, l'auteur de projet va créer un aménagement qui servira au plus grand nombre (rehaussement de la chaussée) afin de préserver tant le projet que l'accessibilité de tout un chacun à celui-ci.

Cheminement piéton

Un parapet surplombant le Bocq va être créé afin que les piétons puissent profiter du cours d'eau. Le cheminement reliera donc l'église en passant par une rambarde en acier et rejoindra la place. Le garde-corps sera orienté vers l'extérieur, créant ainsi une promenade originale au centre du village et proposera une connexion avec les différents éléments naturels et patrimoniaux du projet.
Cet aspect promenade rappelle l'élément linéaire caractéristique du village avec une ouverture sur la vallée. Cette zone est en espace vert et ne sera donc jamais urbanisée.
Les barrières actuelles du château dialogueront avec les barrières de ce cheminement.

<u>Changement par rapport à l'esquisse initiale</u> :

L'auteur de projet et l'ingénieur ont travaillé sur une combinaison béton – acier : le revêtement central sera le même que celui des quais. Seules les surlargeurs et le porte-à-faux seront en acier.

Un nouveau couvre mur stable viendra s'imbriquer sur le mur ancien afin d'avoir une structure forte et stable pour soutenir la rambarde. Un dispositif de poutres viendra supporter le mur ancien, le couvre mur et la structure sera mise en place.
Tous les éléments ont été quantifiés afin de vérifier la faisabilité du projet.

L'esplanade

Cet espace partagé et polyvalent permettra d'accueillir :

1. **Les chapiteaux** des différentes festivités du village (kermesse, jogging, fête du village, fête de l'école, …) :

L'espace est prévu pour accueillir un chapiteau dont la taille peut varier en allant jusqu'à un maximum de 15x30. En effet, un socle permanent pourra être posé dans le lit de la rivière afin de venir y déposer un des pieds du chapiteau.
Le revêtement sera un mélange de pierres et de terre ; Les cailloux seront suffisamment gros pour que la végétation puisse pousser et ainsi créer un revêtement à la fois vert et perméable.

2. **Des zones de détentes** afin de profiter d'un espace naturel arboré et traversé par un cours d'eau :

L'idée est de créer une ouverture visuelle valorisant le Bocq et le cadre naturel dans lequel s'inscrit l'espace. Le projet ramènera le végétal jusqu'à l'abri de bus actuel.
Il n'est pas possible de planter un arbre à cause des nombreux câbles ORES mais une discussion avec les voisins pour en replanter un à l'extérieur de l'esplanade pourrait être envisagée.
L'objectif est de revégétaliser le sol, de renaturaliser la berge et mettre en valeur l'ancien lavoir.
3. Des places de **parking** :

Les places seront perpendiculaires à la voirie et engazonnée à l'endroit de l'ancienne salle sur la partie empierrée actuelle.
Visuellement, cela ressemblera à un espace public, et non a parking comme c'est le cas actuellement.

4. **Un abri :**

L'idée est de garder l'imaginaire des vieux métiers et le traduire dans la structure de l'abri : cet abri est dimensionné avec deux poteaux et le principe d'une feuille pliée en guise de toit. Il fait 40m² (8X5m).
Les toitures condruziennes sont des rectangles allongés divisés en deux. Dans le cas présent, l'idée est de plier le toit dans l'autre sens pour créer un ensemble léger qui marquerait l'identité de l'espace.
Cet abri remplace le bâtiment de stockage initialement prévu et servira tant de haut-vent que d'abri bus.
Le mobilier pourrait également intégrer des références aux anciens outils, par exemple en les représentant en négatif dans un coffrage afin de rappeler l'historique et l'importance des différents métiers d'autrefois dont des traces persistent encore dans le village. L'auteur doit encore trouver la bonne manière de le faire afin que ce soit intégré et non kitsch.

5. Des **espaces ludiques** ;

Une estrade/scène en bois sera installée à l'arrière de l'espace, derrière le lavoir, et ~~il~~ offrira un lieu polyvalent pour les enfants, les habitants, l'école et les touristes. Cette estrade n'est pas un module de jeu à proprement parler mais les enfants peuvent y grimper, sauter, etc.
Cette scène peut également permettre aux écoles d'y réaliser des spectacles, des représentations, … ou encore permettre aux promeneurs ou villageois de venir s'y reposer, partager un repas, lire un livre ... Chacun peut se l'approprier comme il le souhaite.
Au niveau du lavoir, un passage sera aménagé pour traverser l'ancien lavoir et permettre d'accéder à la zone de la scène. Le lavoir sera en partie restauré et un panneau expliquera l'importance qu'avait ce dernier à l'époque.
Aucune plaine de jeux au sens strict du terme n'est prévue étant donné les contraintes que cela engendre : clôturer un espace que l'on souhaite justement ouvrir et ne pas limiter l'usage à une seule tranche d'âge.
La place accueillait un jeu de balle autrefois, un emplacement est prévu pour en accueillir un nouveau. Les quilles pourraient être accessibles auprès d'un voisin, à l'école, au restaurant, …

Mobilier
Le mobilier, composé de poutres en bois carrées et modulables, permettra d'adapter l'aménagement selon les besoins et d'assurer une véritable polyvalence de l'espace.
Le mobilier et les aménagements seront conçus pour évoquer l'histoire artisanale du village tout en offrant une grande modularité et convivialité.

Budget :
549 000 € HTVA dont 400 000 € de subsides par le Développement Rural. La différence est à la charge de la Commune.

Remarques et questions de la CLDR :

- **Quelle place est accordée aux piétons ? Devront-ils traverser la route systématiquement ?**
    - Il est précisé que dans la zone de rencontre, les piétons sont prioritaires. Un itinéraire privilégié sera aménagé. Les effets de porte, le changement de revêtement et le rétrécissement visuel de la voirie contribueront à ralentir les véhicules à sécuriser les déplacements doux.

- **Une mesure du trafic a-t-elle été réalisée ?**
    - L'auteur de projet indique qu'aucune mesure du trafic n'a été réalisée. Le conseiller en mobilité a toutefois été consulté. Il est précisé que la phase de chantier entrainement une fermeture de la voirie et donc aura un impact positif sur l'adaptation des comportements et des habitudes de circulation. L'espace restera accessible aux voitures, mais sera conçu comme une zone piétonne traversée.

- **L'abri de bus est-il situé en dehors du projet ou proche du chapiteau ?**
    - Il est précisé qu'un espace de 17 mètres séparé la haie de l'abris de bus, et que la Province a autorisé l'installation d'un socle permanent dans le lit de la rivière, permettant ainsi de reculer l'implantation du chapiteau.

- **Serait-ce possible de poser des caméras de surveillance ?**
    - La mise en place des caméras est jugée difficile en raison du coût d'installation et d'entretien. Il est souligné que la présence de citoyens et la fréquentation accrue de l'espace constituent la meilleure forme de contrôle social, encourageant le respect et l'appropriation positive du lieu.

- **Un membre de la CLDR indique qu'il serait intéressant d'installer un point d'eau potable dans l'aménagement prévu**.
    - La bourgmestre indique que c'est déconseillé car il faut faire des analyses régulières, c'est difficile de garantir que l'eau est potable et donc la responsabilité de la commune est engagée.

La CLDR approuve l'avant-projet de l'aménagement de la place d'Achet.

3. Appel à candidature pour le comité de pilotage de la Charte paysagère du PNCC

La charte paysagère est un document de référence utile à la gestion à un territoire rural et complémentaire à d'autres outils tels que les schémas de développement communaux (SDC). C'est une initiative du Parc Naturel Cœur De Condroz qui demande d'avoir dans le comité de pilotage, 1 membre de chaque CLDR.

Ses rôles principaux sont :

1. Décrire et qualifier les paysages typiques du territoire (ce qui fait son identité).
2. Servir de mémoire commune pour la gestion du territoire, en étant co-construite avec les acteurs locaux.
3. Guider les choix d'aménagement (projets de développement, de restauration ou de transformation des lieux).
4. Orienter les actions futures autour du paysage, pour :
    - Valoriser le patrimoine local,
    - Sensibiliser le grand public aux enjeux du territoire,
    - Et former les acteurs locaux (enseignants, élus, citoyens) à mieux comprendre et anticiper les défis à venir.

Le Comité de Pilotage est le groupe chargé de superviser la création de la charte paysagère, puis d'en assurer le suivi une fois celle-ci mise en œuvre.
Il se réunit au moins une fois par an pour évaluer l'avancement des actions prévues.

Il est composé :

- De représentants locaux (habitants, associations, spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire) ;
- Et de représentants des administrations régionales concernées (Territoire, Agriculture, Mobilité et Infrastructures).

Ses principales missions sont :

- Donner les orientations et les priorités du travail à mener ;
- Évaluer l'avancement du projet et dresser un bilan annuel des actions réalisées ;

Et, si nécessaire, établir un règlement interne pour encadrer son fonctionnement.

Remarques et questions :

Y a-t-il une délégation possible si quelqu'un est absent ? Une réunion à eu lieu entre la commune et le Parc Naturel ce 21 octobre après la CLDR, l'information sera donc transmise.

3 personnes se montrent intéressées : Didier DEWEER, Clément FRANCOIS et Chantal BAUDOIN

4. Divers

La bienvenue est souhaitée à Samuel LIGOT, nouveau conseiller communal, représentant de la CLDR.

Des aménagements sont entrain d'être réalisé sur le territoire de la commune : armoires électriques, reboucher les trous de la voirie, bac à décorer, …

Des questions ? Des remarques ? Des suggestions ? 😊
N'hésitez pas à me contacter : f.loubris@frw.be